



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 10 mars 2016 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **4 mars 2016.**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREFF**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**.

Étaient excusés :

Isabelle **KESTEMAN** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**
Anne **LAURENT** a donné pouvoir Gilles **THOMAS**
Hélène **DEGREFF** a donné pouvoir à Guy **DEGREFF**
Patricia **RAVAILLAULT** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Timothy **KING**, Christophe **REGEON**

Absents :

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétariat de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2016

Finances :

- Approbation des Comptes de Gestion 2015
- Approbation des Comptes Administratifs 2015 (principal et annexes)
- Affectations des résultats 2015
- Présentation et vote des Budgets Primitifs (principal et annexes) 2016
- Vote des Taux d'imposition 2016

Administration :

- Convention accès piétons à la restauration scolaire
- Construction des vestiaires :
 - choix du mode de construction
 - plan de financement

Questions diverses :

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2016 est approuvé à l'unanimité,

Vote des Comptes de Gestion 2015

Les résultats des comptes administratifs 2015 tenus par la Commune sont conformes aux comptes de gestion du trésor public de Lussac-les-Châteaux.

Il est rappelé que ces données sont consultables par tous à la mairie.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Vote des Comptes Administratifs 2015

Situation satisfaisante des résultats.

<i>Budget</i>	<i>Fonctionnement</i>			<i>Investissement</i>			<i>Résultats de l'Ensemble</i>
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat</i>	
Commune	637 409,06	1 234 345,51	596 936,45	83 551,10	548 632,01	465 080,91	1 062 017,36
Centre d'Accueil	6 821,28	169 897,51	163 076,23	442,52	9 430,05	9 007,51	172 083,74
Service Assainissement	16 808,20	137 250,25	120 442,05	1 615,89	239 654,26	238 038,37	358 480,42
Résidence des 4 Vents	67 433,41	164 556,94	97 123,53	134 866,82	67 433,41	-67 433,41	29 690,12
Epicerie	251,00	8 353,02	8 102,02	0,00	3 379,84	3 379,84	11 481,86
TOTAL	728 722,95	1 714 403,23	985 680,28	220 476,33	868 592,57	648 073,22	1 633 753,50

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants. Délibération

Affectations des résultats 2015

Il s'agit des résultats de l'exercice (soldes entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement).

<i>Désignation</i>	<i>Excédent Cumulé de Fonctionnement 2015</i>	<i>Affectation Complémentaire en Réserve - Article 1068</i>	<i>Affectation à Excédent ou au Déficit Reportés Article 002</i>	<i>Excédent de l'investissement 2015 Reporté – Article 001</i>
Commune	596 936,45	0,00	596 936,45	465 080,91
Centre d'accueil	163 076,23	0,00	163 076,23	9 007,51
Service Assainissement	120 442,05	0,00	120 442,05	238 038,37
Résidence des 4 Vents	97 123,63	0,00	97 123,63	-67 433,41
Epicerie	8 102,02	0,00	8 102,02	3 379,84

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Présentation des budgets uniques 2016

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme de :

<i>Désignation</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Commune	1 328 542,00	817 465,00
Centre d'Accueil	191 975,00	121 000,00
Service Assainissement	171 707	243 408,39
Résidence des 4 Vents	184 857,94	134 866,82
Epicerie	9 313,00	24 637,00

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Vote de la fiscalité locale 2016

Le maire propose le maintien des taux actuels. Le produit des impôts locaux s'élève à la somme de **174.995,00 €**.

<i>Taxes</i>	<i>Taux Votés</i>	<i>Bases d'Imposition prévisionnelles 2016</i>	<i>Produit Correspondant</i>
Habitation	14,77%	693 200,00	102 386,00
Foncière (Bâti)	8,65%	520 100,00	44 989,00
Foncière (Non Bâti)	20,52%	134 600,00	27 620,00
TOTAL IMPOTS LOCAUX			174 995,00

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Budget épicerie

La commune est tenue de conserver ce budget pendant une durée trois ans sans aucune écriture comptable pour pouvoir le supprimer, toutefois des écritures de régularisation sont en cours afin de préparer cette clôture définitive.

Convention accès piétons à la restauration scolaire

Après accord du SDIS 86, une convention est établie entre la commune et Monsieur Jean-Luc ROY autorisant la fermeture à clé de la cour « 4 rue de la Vieille Auberge ». Une clé sera détenue par M. ROY, une à disposition du SDIS dans un boîtier, et une autre par la commune pour le 3^{ème} exemplaire.

L'espace « cantine » restera donc accessible aux SDIS 86, aux personnes à mobilité réduite, et aux employés de la commune pour les recharges de gaz et l'entretien de la cour.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Construction des vestiaires

Suite à la présentation du 25 février 2016 par l'Agence Technique Départementale, nous devons prendre la décision sur :

- choix du mode de construction : industriel ou traditionnel
- plan de financement

Organismes financeurs :

- DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) = 20 %
- FSILP (*Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local*) = 35%
- FRIL (*Fonds Régional d'Intervention Local*) = 7%
- DISTRICT = 8%

La commune doit avoir un autofinancement minimum de 30% du montant total de l'opération.

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour permettre le lancement des appels d'offre, de déposer les dossiers de demandes de subventions aux organismes financeurs et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour le choix du mode de construction traditionnel estimé à 260 763€ HT ainsi que pour la délégation à M. le Maire afin de déposer les dossiers de demandes de subventions et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

Démission d'un adjoint

Le Maire présente à l'ensemble du conseil la lettre de démission de Monsieur Gaëtan HOCHART de son poste d'adjoint, acceptée par la Madame la Préfète. Toutefois, ce dernier conserve ses fonctions d'adjoint jusqu'au prochain conseil qui désignera son remplaçant ou décidera éventuellement de la suppression du poste.

Rencontre avec M. PINEAU, consultant pour les marchés publics en matière d'assurance

Régis SIROT a rencontré Monsieur PINEAU lors d'une commission d'appel d'offre au SMPM et l'a sollicité pour des dossiers sinistres relatifs aux risques statutaires pris en charge par le CIGAC et pour faire le point sur toutes les assurances de la commune.

Monsieur PINEAU a adressé par mail le 15 février 2016 un projet de convention permettant de renégocier les contrats et ainsi de récupérer des indemnisations, notamment sur un sinistre non pris en charge par le CIGAC relatif aux risques statutaires. Le coût de l'intervention de Monsieur PINEAU est fixé forfaitairement à la somme de : **3 000€ HT**

L'ensemble des conseillers émet un avis favorable sur l'intervention de cette personne.

Organisation des retransmissions sur grands écran de l'Euro 2016 de football

La commune a reçu de la Préfecture, une circulaire concernant l'organisation des retransmissions sur grands écrans de l'Euro 2016 de football, en dehors des zones officielles. En raison des événements que la France a connus en 2015, les retransmissions sur grands écrans nécessiteront de prendre des dispositions renforcées en matière de sécurité (espaces clos, accès contrôlés, passage de la commission sécurité et assistance médicale).

TOUR DE TABLE

**Régis SIROT :*

Informe qu'il n'y a plus de point de collecte des ordures ménagères à « Route du Breuil ». Une partie des conteneurs a été déplacée au croisement du « Chemin de Chaveigne » et de la « Route du Breuil ». Gilles THOMAS ajoute qu'un rendez-vous a été convenu le jeudi 17 mars 2016 à 14h avec Monsieur BEAUCHENE, responsable des points de collecte au SIMER.

De plus, la campagne de distribution des comprimés d'iode a commencé. La distribution concerne les communes ayant au moins une partie de leur territoire dans un rayon de 10 km autour de la centrale de Civaux. Les familles Persacoises n'ayant pas reçu de courrier personnalisé doivent se faire connaître à la pharmacie et y retirer les dits comprimés.

**Guy DEGREEF :*

Fait part de ses difficultés pour trouver un repreneur de son activité de kinésithérapeute, malgré le fait qu'il y ait un réel potentiel de clientèle. En effet, Guy DEGREEF cessera son activité au 1^{er} juillet 2016. Il loue actuellement un local de la commune afin d'exercer son activité libérale et aimerait négocier le prix de la location afin de présenter une offre attractive (par exemple : proposer un loyer réduit en contrepartie d'un engagement de présence de la personne).

La demande de Guy DEGREEF sera étudiée en commission le lundi 14 mars 2016.

**Gaëtan HOCHART :*

Distribue des dossiers sur des projets qu'il a commencé à travailler à tous les conseillers afin de leur demander leur avis. Il souhaite que ces projets soient étudiés à la prochaine réunion d'équipe.

**Gontrand DELASSUS :*

Propose de déplacer l'Abribus inutilisé « Route d'Adriers » au lieudit « Villars ». En effet, un arrêt de bus à « Villars » existe mais ne possède pas d'abribus.

Présente la proposition d'EDF qui pourrait éventuellement concurrencer la SOREGIES. Le Maire répond que les collectivités collaborent en grande partie avec la SOREGIES sur d'autres domaines que la fourniture d'électricité et qu'il serait délicat de répondre à cette proposition.

**Maëlys CHABRUN :*

Souligne des problèmes remontant des parents d'élèves concernant la « Place de la Mairie » : l'arrêt de bus sans abri ainsi qu'une place salissante en temps de pluie. Elle réaffirme la proposition d'engager rapidement une réflexion autour de l'aménagement de cette Place.

**Jean-Luc COIFFARD:*

Signale qu'il y a un décaissement devant l'arrêt de bus de la « Gare » sur la RD 12.

Indique que le sujet de la pollution visuelle mérite une réflexion en commission également sous l'angle d'une prise de conscience de la part de la population.

Fin de la séance 23h00.